

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 11 MAI 2017**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 mai 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20170511/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20170511/access.html>

Le 11 mai 2017, à 12h45, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

La société 3A Conseil, représentée par Monsieur Marc de SALINELLES, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques

- Déclaration annuelle des Administrateurs,
- Arrêté des Comptes Annuels 2016,
- Arrêté du Rapport d'Activité 2016,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'arrêté des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT, et constate que tous les administrateurs sont présents physiquement.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **DÉCLARATION ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS**

Aux termes de l'Article 6 des Statuts de l'OP3FT, « les administrateurs s'engagent à agir en toute indépendance et neutralité vis-à-vis d'intérêts particuliers, y compris ceux des éventuelles personnes morales au sein desquelles ils exercent une fonction, et ce dans le respect des principes fondateurs définis dans les présents Statuts. »

Les administrateurs de l'OP3FT réitèrent ces engagements pris lors de leur entrée en fonction le 19 mars 2012 et signent chacun la « Déclaration annuelle des Administrateurs ».

Le Conseil d'administration décide de la publication de ces déclarations annuelles, accompagnées d'une traduction en anglais, sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/das/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/das/access.html>

## **ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2016**

Le Président présente les Comptes annuels de l'année 2016 et les faits importants de l'année.

L'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan, un compte de résultat et un compte emploi ressources pour son cinquième exercice débutant le 1er janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016.

En application de l'Article 20 des Statuts de l'OP3FT, « L'OP3FT peut recevoir de la part de tiers, appelés Donateurs, des dons manuels issus de la générosité publique, tels que des équipements informatiques, sommes d'argent ou valeurs mobilières. Le Conseil d'administration peut décider de ne pas affecter, en totalité ou en partie, ces dons manuels à la dotation. Ils pourront dès lors constituer des ressources supplémentaires pour le financement de la mission d'intérêt général de l'OP3FT. »

L'OP3FT a reçu des dons manuels issus de la générosité publique pour un total de 6 450 euros au cours de l'année 2016. Le Président précise qu'il conviendrait d'affecter ces dons manuels aux ressources de l'OP3FT dans la mesure où la dotation de l'OP3FT est non-consomptible.

Au vu de ces arguments, le Conseil d'administration décide d'affecter la totalité des dons manuels issus de la générosité publique aux ressources de l'OP3FT.

Les Comptes annuels 2016 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 384 076 euros
- Revenus de la dotation : 1 800 000 euros
- Dons manuels : 6 450 euros
- Résultat de l'exercice : 14 265 euros

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter les Comptes annuels 2016 de l'OP3FT.

Après leur approbation par le Conseil d'administration, les Comptes annuels 2016 seront publiés sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

## ARRÊTÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Le Président présente le projet de Rapport d'activité 2016 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter le Rapport d'activité 2016 de l'OP3FT.

Après son approbation par le Conseil d'administration, le Rapport d'activité 2016 sera publié sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 15h30.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864